

Trait d'union

n° 20 • Avril 2015

Bulletin du mouvement familial en Isère

Bientôt les rencontres associatives de territoire

Chantal Badin

Administratrice de l'Udaf et présidente de la fédération ADMR de l'Isère

Le chantier annoncé sur l'accompagnement au bénévolat se concrétise de mois en mois. La barre du défi est haute mais chaque administrateur de l'Udaf y croit et s'est engagé pour que le projet vive dans cette avancée auprès des bénévoles des associations locales, tous secteurs confondus.

Après plusieurs réunions, nous travaillons pour aller à la rencontre des associations iséroises, territoire par territoire. A la fois pour mieux faire connaître l'Udaf qui représente et défend toutes les familles, mais aussi pour se connaître et, dans l'échange, bénéficier les uns les autres des expériences positives de chacun.

Comment continuer notre mission de bénévole ? Comment faire vivre notre association ? Comment revoir, redonner du sens à notre propre projet associatif ?

Nos associations de base ont été créées pour apporter du lien, des services, des accompagnements auprès des populations, pour les usagers, les adhérents, les bénévoles. Ces initiatives associatives souvent uniques de par le monde ont une aspiration civique et citoyenne. La richesse produite par les associations doit être valorisée par et pour les bénévoles de nos associations régies par la loi 1901. Cet humanisme qui circule dans nos associations doit apporter du plaisir à le faire, à le vivre ensemble au sein de notre association et aussi au sein de tout regroupement.

Alors est-ce utopique que de se donner comme point d'étape un grand temps de rassemblement ? Un rassemblement de tous les adhérents à l'Udaf lors d'un temps fort à l'automne 2016 qui pourrait s'appeler « Université des familles » (le nom peut encore changer, vos idées sont les bienvenues). Comme dans les années 1945 où des visionnaires, des humanistes ont créé nos associations (ADMR, Udaf...), nous pouvons démontrer qu'ils ont eu raison, que nous faisons toujours vivre leur projet associatif qui bien qu'ayant 70 ans n'est pas mis à la retraite !

Pour amorcer, pour assurer ensemble cette réussite, on a besoin de vous, on a besoin de chacun d'entre nous ! Répondez, participez lorsque les invitations arriveront !

Politique familiale

Extension des ouvertures dominicales des commerces

Qui va s'occuper des enfants ?

LE REPAS DU DIMANCHE ...



Oui, les inégalités entre territoires et entre salariés travaillant déjà le dimanche doivent être réduites. Bien sûr il est important de renforcer les garanties et contreparties. Mais il est dangereux, pour la famille, d'étendre le nombre des dimanches travaillés dans le commerce. La loi Macron fragilise la structure familiale et les temps éducatifs : quand les parents pourront-ils s'occuper de leurs enfants ?

Avec cette loi, le nombre de dimanches travaillés dans les commerces passe de 5 à une fourchette de 0 à 12 par an, décision débattue préalablement en conseil municipal, voire en conseil d'intercommunalité au-delà de 5. Certes, cette loi harmonise les règles applicables, renforce le dialogue social où les partenaires sociaux ont désormais un droit de veto, promet une rémunération doublée (ce qui était en principe déjà le cas...), le respect du volontariat, la prise en compte de l'évolution de la situation personnelle du salarié, des contreparties pour la garde d'enfants... mais dans les faits ?

Quand les enfants verront-ils leurs parents ? Comment exercer sa mission éducative avec un temps familial amputé ? Comment préserver un temps où toute la famille est réunie ? Comment ne pas fragiliser les stratégies familiales de conciliation avec la vie professionnelle ?

Le volontariat n'est-il pas illusoire dans un contexte de chômage de masse ? Qui plus est dans un secteur où les salariés, principalement des femmes, sont contraints à des temps partiels et à des horaires décalés. Quelle liberté de travailler pour les mamans solos qui n'ont pas de solution de garde des enfants ? Quelle responsabilité des maires dans l'adaptation des dispositifs d'accueil des enfants, crèches et centres de loisirs ?

Quel impact sur un pouvoir d'achat des familles qui n'est pas extensible ? L'ouverture dérogatoire des magasins de détail ne risque-t-elle pas de provoquer une incitation supplémentaire à la consommation ? Quel risque d'aggravation du surendettement des familles les plus fragiles ?

Priorité à l'humain, à l'équilibre des temps éducatifs, au bien-être et au développement des enfants. Pas à l'extension du travail le dimanche !

A savoir

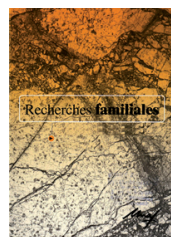
Les tout-petits et les écrans



Quelle est l'attitude des parents vis-à-vis de l'usage des écrans par leurs enfants de moins de 3 ans ?

Enquête à télécharger sur www.udaf38.fr

Naissance + Relations enfants-familles-institutions...



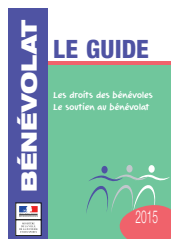
22 chercheurs publient leurs articles dans la revue scientifique de l'Unaf Recherches familiales.

Délégué au CCAS



Chaque trimestre, retrouvez en tant que délégué familial en CCAS la revue éditée par l'Unaf. Dans le dernier n°, un dossier spécial sur l'accueil de la petite enfance

Le guide du bénévolat



Les congés pour faciliter l'engagement, les financements de la formation, responsabilité et protection... un guide sur "le droit des bénévoles et le soutien au bénévolat" publié par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports à télécharger sur le site de l'Udaf.

www.grossesse-naissance38.fr



La plateforme en ligne sur la santé des mamans, des bébés, la prévention de la prématurité, les modes de garde, le soutien aux (futurs) parents, les démarches...

A venir + d'infos : www.udaf38.fr

Jumeaux et plus : 04.76.35.21.12
www.jumeauxetplus38.fr

- Bourse de l'enfance : samedi 25 avril à Moirans
- Soirée-débat "La vaccination du nouveau-né" : mardi 2 juin à Grenoble
- Café-papote pour parents de multiples : samedi 6 juin à Moirans

Cler Isère : 04.76.46.31.34 - www.cler.net

- Atelier Cycle en scène : samedi 9 mai à Crolles
- Atelier Père/Fils : samedi 9 mai à Crolles
- Atelier Mère/Fille : dimanche 31 mai à Crolles

Association familles Vizille : 04.76.78.37.82

contact@afiv.six86.fr

- Fête de la ludothèque : mercredi 10 juin à Vizille

Familles rurales de Vif : 06.06.58.97.00

- Semaine des familles créatives avec expo, conférence Histoire de l'Art et pièce de théâtre : du vendredi 5 au vendredi 12 juin à Vif

Udaf de l'Isère : 04.76.50.93.92 - www.udaf38.fr

- Assemblée générale "Le parcours du bénévole" : lundi 8 juin à la MFR de Coublevie

Représenter les familles iséroises

Commission de médiation DALO - Droit au logement opposable

Rencontre entre le représentant et les salariés de l'Udaf

Depuis un an, Christian Le Brun représente l'Udaf à la Commission de Médiation DALO. Une occasion pour l'équipe des travailleurs sociaux de l'Udaf, accompagnant les ménages autour du logement, d'en apprendre davantage sur le fonctionnement de cette commission. Chose faite le 31 mars dernier, où pas moins de 2 heures de discussion animée auront été nécessaires pour tracer les grandes lignes du sujet.

La commission de médiation examine les demandes de logement et d'hébergement relevant de la loi DALO (garantissant un droit au logement par l'Etat), adressées à la préfecture. Dans les cas où la commission reconnaît un ménage comme devant être logé ou hébergé prioritairement, les services de l'Etat ont 6 mois pour proposer un logement et 6 semaines pour un hébergement. Si le ménage n'a néanmoins pas eu de proposition de logement, il peut saisir le tribunal administratif qui pourra condamner l'Etat à le reloger ainsi qu'à une astreinte financière.



Cette représentation demande un réel investissement, comme l'explique Christian Le Brun : « Dans cette commission, nous étudions 70 à 90 dossiers par séance qu'il est nécessaire de bien étudier avant les commissions, pour poser les questions pertinentes. Ce travail préparatoire est important pour se donner les moyens de bien comprendre la situation des demandeurs. C'est la complexité de ce dispositif, on est dans le cadre d'une loi mais en même temps, chaque situation doit être examinée individuellement. La commission doit dire que le dossier est prioritaire ET urgent. Le plus souvent, la majorité des dossiers répond à au moins un des 6 critères fixés par la loi. Le cas de l'urgence est le plus débattu, que ce soit dû à la durée anormalement longue d'attente (25 mois ou 13 mois selon

les secteurs d'habitation) ou à la concotance de la démarche pour ce droit, avec les demandes normales d'accès à l'hébergement ou au logement ».

Mais l'engagement, il connaît : « J'ai participé pendant 4-5 ans à la permanence DALO inter-associative sur Grenoble pour aider les candidats à remplir leur dossier. Je suis également bénévole à la Confédération Syndicale des Familles et au Conseil Social de l'Habitat. » Une expérience qu'il tient à partager avec les acteurs concernés : « On observe dans de nombreux dossiers qui passent à la Commission un besoin d'informations des demandeurs mais aussi des travailleurs sociaux en contact avec eux. Rencontrer l'équipe de l'Udaf est une occasion de mieux appréhender le fonctionnement de cette commission et d'échanger sur les pratiques des travailleurs sociaux. En exemple, lors de la constitution du dossier, être très vigilant sur l'exactitude des pièces à joindre. Le nombre de dossiers incomplets a explosé depuis 1 an, ils représentent environ 30% ! Cela pourrait d'ailleurs être évité en ajoutant la liste explicite des pièces à fournir... De plus, développer l'argumentation en cas de refus de logement préalable pour ne pas voir le recours rejeté au principe d'une demande non urgente, ou lorsque le dossier DALO est déposé concomitamment avec un dossier de demande de logement social. »

Côté travailleurs sociaux, une rencontre utile ! « Nous avons retenu les bons conseils pour mieux orienter les ménages accompagnés, notamment pour répondre systématiquement aux demandes de pièces complémentaires, le cas échéant, en rédigeant une déclaration sur l'honneur pour attester de leur inexistence. Nous comprenons de manière plus concrète le déroulement et les enjeux de cette commission de médiation, et les attentes de ses membres ».

● Association Familiale de St-Egrève

Déjà 70 années auprès des familles... merci à tous les bénévoles !

Jouer, bouger, découvrir, créer, échanger... le loisir est facteur de lien et d'épanouissement à tous les âges de la vie. Et c'est ce que propose l'Association Familiale de St-Egrève depuis 70 ans ! Ludothèque, capoeïra, Yoga, sorties, aide alimentaire, bourses, couture, centre de loisirs, langues étrangères, ateliers après l'école, Amap... pour les plus ou moins jeunes, en solo ou en familles, l'association s'adapte chaque année aux projets, aux envies et aux besoins des familles de la commune. Toutes ces activités sont orchestrées par une équipe de 6 permanents et les très nombreux bénévoles.

Les chiffres parlent d'eux-même : chaque année ce sont 600 familles adhérentes, 2 000 participants à une activité, 2 300 passages à la ludothèque, 80 tonnes de denrées alimentaires distribuées... mais surtout

25 500 heures de bénévolat, l'équivalent de 14 emplois à temps plein !

Ils sont 115 bénévoles à l'association. Certains donnent un coup de main ponctuel, d'autres sont présents tous les jours. Et c'est pour leur dire à tous un grand "merci !" que cet anniversaire leur est dédié, comme l'explique Claudine Le Ruyet, bénévole de la 1^{ère} heure : "Cette année nous avons 70 ans, et nous sommes toujours bien là, même plus que jamais ! C'est grâce aux bénévoles, alors on a voulu les remercier en les invitant à un spectacle inattendu et surprenant, L'Ours de Tchekhov, ou plutôt Derrière L'Ours, à la Vence Scène. Le 28 février dernier, 150 personnes, des bénévoles et leur famille, ont assisté au spectacle des gradins, des coulisses et de derrière le rideau. Tout le monde nous a dit que c'était formidable !" Fêter une dizaine, c'est aussi l'occasion



d'une rétrospective par le président, d'un repas partagé, de retrouver les "anciens"... mais pas seulement " On a demandé aux ados, les enfants des bénévoles, de nous aider pour servir et ils ont accepté tout de suite... On prépare la relève !" sourit Claudine, qui avoue "je crois que c'est grâce à l'association que je reste jeune dans ma tête", du haut de ses 85 ans dont 50 années de bénévolat au sein de l'association familiale...

Dire merci aux anciens, aux bénévoles actuels, à leur famille et bienvenus aux plus jeunes

Chacun donne ce qu'il peut

Association Familiale de St-Egrève : 04.76.752.757 • associationfamilialestegreve@orange.fr • www.af-st-egreve.org

● Familles rurales

Le microcrédit enfin accessible en milieu rural

Pour les personnes généralement exclues du système bancaire classique (revenus trop faibles, fragilité de la situation professionnelle...), il peut exister, dans le cadre d'un projet de (ré)insertion, une solution d'emprunt : le microcrédit personnel. Pour les demandeurs, il ne s'agit donc pas de s'adresser à une banque, mais à un réseau d'accompagnement social, qui accueillera la personne de façon individualisée, étudiera son projet et l'aidera à monter son dossier avant de le présenter à une banque agréée.

Depuis janvier 2015, la fédération de l'Isère de Familles rurales propose ce nouveau coup de pouce aux familles. "Nous proposons déjà des permanences d'aide à la gestion du budget familial. En discutant avec les familles, nous nous sommes rendus compte que ce dispositif pouvait leur être vraiment utile. Mais vivant en milieu rural, elles n'ont pas forcément accès à tous les dispositifs d'accompagnement social existants. Cette

démarche correspond aux valeurs que défend notre association : favoriser le bien-vivre en milieu rural en réduisant l'isolement et l'exclusion", explique Brigitte Forite, animatrice fédérale de Familles rurales.

La présence de Familles rurales sur toute l'Isère est bienvenue pour les familles : " Actuellement le siège de la fédération propose cet accompagnement, de la demande jusqu'au remboursement du crédit, avec une conseillère en économie sociale et familiale qui se déplace sur tout le département. Mais à terme, ce seront les 15 associations Familles rurales du département qui assureront le 1^{er} accueil de proximité, relayé ensuite par un travailleur social", ajoute Brigitte.

En deux mois, les demandes se sont concentrées sur de l'aide à la mobilité (réparation de véhicule, permis de conduire), mais le "Crédit Elan", comme l'a baptisé Familles rurales,

Crédit Elan

Vous recherchez un financement pour un projet personnel ?

Le crédit Elan peut être la solution.

A qui s'adresse le crédit Elan ?

Le crédit Elan est un crédit destiné aux personnes ne pouvant accéder au crédit bancaire. Il peut répondre aux besoins de personnes en situation de précarité, de personnes âgées, de personnes handicapées ou de personnes en situation de vulnérabilité.

Le crédit Elan peut être utilisé pour :

- Financer un projet de création ou de développement d'entreprise
- Financer un projet de rénovation ou de construction d'un logement
- Financer un projet de formation ou de qualification
- Financer un projet de mobilité (véhicule, permis de conduire)
- Financer un projet de consommation (meuble, électroménager, etc.)

Le crédit Elan est géré par Familles rurales.

peut également financer des frais d'agence pour accéder à un nouveau logement, des travaux dans son logement, des soins dentaires... le rachat de crédit est cependant exclu. D'un montant de 300 à 3 000 euros, le "Crédit Elan" peut s'adresser à toutes personnes, sans obligation d'adhésion à l'association.

Pour toute question, Brigitte Forite est disponible au 04.76.43.40.36 ou fr38.chargeemission1@orange.fr

Familles rurales
Vivre mieux !

Bien-vivre en milieu rural

Lutte contre l'exclusion

Projet d'insertion

Accompagnement individualisé

Familles rurales 04.76.43.40.36 • famillesrurales.38@wanadoo.fr • www.famillesrurales.org

Rencontre avec Hélène Clot

> Chargée de mission évaluation et observation à La Métro,
coordinatrice de l'OBS'Y (sous la présidence 2013-2015 de la Métro)



Repères

¹Les dix institutions partenaires

Grenoble Alpes Métropole • Ville de Grenoble • Conseil général de l'Isère • CCAS de Grenoble • Caf de l'Isère • SMTC • Université de Grenoble • Agence d'Urbanisme de la région grenobloise • Agence d'Etudes et de Promotion de l'Isère • Udaf de l'Isère

²La fonction Centre de ressources du site internet

accès libre aux études produites par les partenaires de l'OBS'Y • accès libre à l'outil « Vos territoires à la carte » • accès (après formation) aux données détaillées des productions de l'OBS'Y

³Les Publications

Les tableaux de bord : revenus et précarité • enfance et famille • personnes âgées • économie et emploi • habitat et logement
Les regards croisés : Précarité et vulnérabilité énergétique dans l'agglomération grenobloise • Trajectoires résidentielles dans l'agglomération grenobloise

<http://obsy.aurg.org>

D'où est né l'OBS'Y, le réseau des observatoires de l'agglomération grenobloise ?

L'observation et la collecte d'information thématiques sur l'agglomération grenobloise préexistaient à l'OBS'Y, de manière « éclatée ». Des institutions s'étaient construit une connaissance du territoire et de sa population, en fonction de leurs enjeux et de leurs compétences. L'Observatoire social, économique et urbain de Grenoble réalisait une observation des secteurs de la ville, la Métro disposait d'un riche observatoire de l'habitat et de la cohésion sociale, le SMTC des déplacements, le Conseil général des cahiers thématiques au niveau départemental, l'AEPI des données économiques, l'université les conditions de vie des étudiants, l'observatoire de la vie familiale des données sur les familles... L'OBS'Y est né de la volonté de 10 institutions¹ de partager un diagnostic et des moyens pour réaliser une observation à l'échelle du territoire de l'ag-

glomération, une observation qui sorte des « silos » thématiques pour appréhender la complexité, une observation transversale.

Quels sont les apports de cette mutualisation de la connaissance ?

L'observation « partenariale » a deux avantages. D'une part, elle permet une ouverture du champ d'observation et ainsi de produire des analyses approfondies et surtout transversales puisque les regards sont croisés. D'autre part, toutes les données sont discutées entre institutions, elles sont donc plus robustes, chacun peut s'appuyer sur des chiffres qui alimentent une « culture commune », un diagnostic partagé du territoire.

Au-delà du croisement de regards, quel est l'objectif de l'OBS'Y ?

Aider à la décision : nous n'observons pas pour observer mais bien pour éclairer, orienter les politiques publiques. Les présentations de résultats ouvertes à toutes les institutions (les rencontres de

l'OBS'Y) permettent à chacun de se situer par rapport aux enjeux et de construire un dialogue à partir de données communes. Par ailleurs, tous les rapports, toutes les données sont accessibles sur notre site internet² : cette information travaillée et sélectionnée aide chacun à comprendre les phénomènes et à agir en conséquence.

Quelles sont les perspectives de l'OBS'Y ?

Poursuivre et enrichir les échanges nés des premières publications³ de l'OBS'Y : d'autres rencontres sont prévues pour mettre en avant les problématiques de santé et celles de trajectoires résidentielles. D'autres travaux sont en cours sur l'économie, ainsi que sur les disparités socio-spatiales. Les déplacements et l'environnement seront les prochaines thématiques qui compléteront l'observation transversale initiée par le réseau des observatoires de l'agglomération grenobloise.



Une enquête de l'Observatoire de la vie familiale

Etre père aujourd'hui... C'est quoi ?



Père de jeunes enfants, père d'ados, père au boulot, père solo... Comment les papas vivent-ils aujourd'hui leur paternité, en lien avec leurs vies familiale, professionnelle et d'homme tout simplement ? Dans la dernière enquête de l'Observatoire de la vie familiale animé par l'Udaf, 920 papas témoignent, exprimant des besoins et de nombreuses attentes.



La synthèse et les résultats complets sont à télécharger sur www.udaf38.fr

"L'égalité femme/homme ou mère/père est longue à se mettre en place, dans les esprits et dans les entreprises." A l'instar de Jérôme, les pères qui se sont exprimés dans cette enquête revendiquent leur rôle de parent, au même titre que les mères ! Et pas si simple, car exercer pleinement sa paternité c'est être opiniâtre quand il s'agit de combattre les représentations sociales, faire bouger le monde professionnel ou faire sa place lors d'une séparation.

En quelques chiffres : 28% des pères ont le sentiment que les professionnels de l'enfance (personnel de crèche, enseignants, animateurs...) s'adressent d'une manière différente au père et à la mère. 38% des pères considèrent que l'image que transmet les médias d'eux est caricaturale et décalée de la société d'aujourd'hui. 30% des pères ont ressenti des réticences dans leur milieu professionnel à des aménagements liés à leur paternité. 42% des pères trouvent les décisions des juges, fixant la résidence des enfants, injustes et inéquitable.

Et vous, qu'en pensez-vous ?...



Trait d'union

Bulletin du mouvement familial en Isère

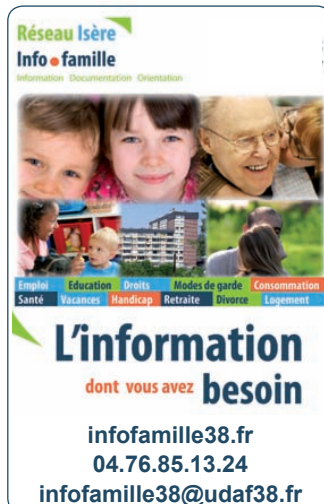
Trimestriel diffusé à 2 150 exemplaires
Réalisation : Udaf de l'Isère
Impression avec encres végétales
Imprimeur : Alias (Poisat)

Comité de rédaction :
Bernard Tranchand (Directeur de Publication), Annie Bachelier, Violaine Le Cabec, Marie Catrice, Florence Etienne, Dominique Vieu-Boeglin

N° ISSN : 1764-089X Dépôt légal : 2009



S'engager avec les familles



Rencontre départementale de l'OVF sur la place des pères : jeudi 15 octobre 2015 à Voiron (ateliers de bonnes pratiques, théâtre-forum, conférence...)